

**4<sup>ème</sup> Challenge Neige**  
**Ordre des Experts Comptables Rhône Alpes**  
**du vendredi 20 au dimanche 22 mars 2009 - Courchevel**

*Programme*

---

**Vendredi 20 mars 2009**

- A partir de 11h00 : Accueil au New Solarium des participants au Challenge Neige 2009.
- De 10h00 à 16h00 : Découverte du domaine skiable ou ski libre.
- A partir de 16h00 : Remise des clés des chambres.
- 18h00 : Challenge des partenaires. Descente à sensation en luge chronométrée.
- 19h30 : Cocktail de bienvenue à l'hôtel.
- Dîner et soirée cosy dans les salons de l'hôtel.

**Samedi 21 mars 2009**

- 10h00 : Course de ski – Slalom géant en une manche.
- 12h00 : Apéritif et remise des prix.
- 13h00 : Déjeuner des bûcherons au pied de la piste de slalom.
- Après-midi libre avec activités à la carte comprises :
  - « Les délices de la forêt » : raquettes, construction d'igloo, dégustation de produits savoyards dans la cabane des bûcherons et descente en luge.
  - Quad ou buggy kart sur Neige (Initiation et tours sur circuit).
  - Accès à l'espace bien-être de l'hôtel New Solarium (Piscine intérieure chauffée, sauna, hammam, appareils de fitness).
- Activités avec suppléments :
  - Grand Prix de scooters des neiges sur un circuit de 1,2 km avec virages relevés, dévers, chicanes, à 2 000 m d'altitude.
  - Vol en parapente en tandem.
  - Tour de la vallée de Courchevel/Méribel en avion.
  - Soins et massages au spa de l'hôtel New Solarium.
- 20h30 : Soirée authentique.

**Dimanche 22 mars 2009**

- A partir de 9h30 : Matinée libre ou découverte du domaine skiable par petits groupes.
- 12h30 : Déjeuner de clôture à l'hôtel New Solarium.
- Après-midi libre.

# Formulaire d'inscription

Merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner avec le règlement par chèque libellé à EC Rhône-Alpes à l'adresse suivante : EC Rhône-Alpes Challenge Neige, 216 rue André Philip, 69003 Lyon.

IDENTIFICATION						
Mme <input type="checkbox"/> Melle <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>				Date de Naissance (Pour la course de ski) :		
Nom :				Prénom:		
Société :						
Adresse :						
CP :				Ville :		
Tél :				Fax :		
E-Mail :						
<u>Disciplines :</u> Ski <input type="checkbox"/> surf <input type="checkbox"/>		<u>Niveaux :</u> débutant <input type="checkbox"/> moyen <input type="checkbox"/> bon <input type="checkbox"/> très bon <input type="checkbox"/>		Participation à la compétition de ski <input type="checkbox"/>		Inscription ski Open <input type="checkbox"/>
Personnes accompagnantes						
Nom	Prénom	Date de Naissance	Disciplines (Ski, surf)	Niveaux (débutant, moyen, bon, très bon)	Participation à la compétition de ski	Inscription au ski Open
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Journée du samedi	Journée du dimanche
<b>Forfaits de ski</b>	Nbr de forfait(s) : ..... dont enfant(s) : .....	Nbr de forfait(s) : ..... dont enfant(s) : .....

<b>SEJOUR</b>		
<i>Une chambre par bulletin d'inscription</i>		
<i>Hôtel « Le New Solarium » 3*de Charme</i>	<i>Ne souhaite pas d'hébergement</i>	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>Remarques particulières :</i>		
<b>RESTAURATION</b>		
	<i>Participera</i>	<i>Ne participera pas</i>
<b>Vendredi 20 mars 2009</b>		
<i>Soirée et dîner d'accueil Le New Solarium (enfants acceptés)</i>	<input type="checkbox"/> Nbr de pers. : ..... dont menu(s) enfant(s) : .....	<input type="checkbox"/>
<b>Samedi 21 mars 2009</b>		
<i>Déjeuner des bûcherons</i>	<input type="checkbox"/> Nbr de pers. : .....	<input type="checkbox"/>
<i>Soirée authentique</i>	<input type="checkbox"/> Nbr de pers. : .....	<input type="checkbox"/>
<i>Soirée Enfants au New Solarium (Baby-sitters de 19h30 à 21h30) <small>Merci de contacter le New Solarium pour la prise en charge des enfants après 21h30</small></i>	<input type="checkbox"/> Nbr d'enfants : .....	<input type="checkbox"/>
<b>Dimanche 22 mars 2009</b>		
<i>Déjeuner</i>	<input type="checkbox"/> Nbr de pers. : ..... dont menu(s) enfant(s) : .....	<input type="checkbox"/>

<b>ACTIVITES</b>	<i>Participants</i>	<i>Nom(s) &amp; Prénom(s) participants</i>
<b>Vendredi 20 mars 2009</b>		
<p><b>Découverte accompagnée des 3 Vallées</b> à partir de 9h Supplément forfait 45 € TTC par personne</p>	Nbr de pers. : .....	<p>..... ..... .....</p>
<p><b>Challenge des partenaires</b> Une formidable descente chronométrée en luge sur une piste homologuée de 1,7 km éclairée et sécurisée. Sensations assurées. Vin chaud cuit au feu de bois à l'arrivée. A partir de 17h45</p>	Nbr de pers. : .....	<p>..... ..... .....</p>
<p><b>Samedi 21 mars 2009 après-midi</b> <i>Une activité au choix comprise dans le package. Certaines activités sont liées aux conditions climatiques (*) ou au nombre de participants (**).</i> <i>Pour toutes informations complémentaires, merci de prendre contact avec l'équipe d'organisation.</i></p>		
<p><b>Les délices de la forêt !**</b> Cette prestation va vous enchanter ! Après une petite balade en raquettes au milieu de la forêt avec des passages dans des endroits insolite, vous participerez à une belle construction d'igloo. Après l'effort, le réconfort avec un goûter dans une authentique cabane de bûcherons pour vous faire savourer des produits savoyards. Pour conclure, une formidable descente en luge. Activité non cumulable avec d'autres l'après-midi.</p>	Nbr de pers. : .....	<p>..... ..... ..... ..... ..... ..... .....</p>
<p><b>Quad ou buggy sur circuit (20 mn)</b> Conduite de quad 250cm3 ou buggy karst cross sur un circuit fermé et sécurisé.</p>	Nbr de pers. : .....	<p>..... ..... .....</p>

<p><b>Spa à l'espace bien-être de l'hôtel</b>  <i>New Solarium pour profiter de la magnifique piscine intérieure chauffée de l'hôtel avec vue sur le Jardin Alpin. Vous disposez d'un sauna, d'un hammam, d'appareils de fitness et d'une zone de repos</i></p>	<p>Nbr de pers. : .....</p>	<p>.....  .....  .....</p>
<p><b>Ski libre</b></p>	<p>Nbr de pers. : .....</p>	<p>.....  .....  .....</p>
<p><b>Samedi 21 mars 2009 après midi</b>  <b>Activités avec suppléments</b></p>		
<p><b>Grand prix de scooters des neiges**</b>  <i>sur un superbe circuit de 700 m avec virages relevés, stands, dévers, bosses où vous pourrez apprivoiser nos machines de 500 cm3. Pas besoin d'être un as de la conduite ! Mélange de sports mécaniques et de convivialité, le résultat final se fera autour du chaudron de vin chaud.</i>  <i>Supplément 70 € TTC / personne</i>  <i>Activité non cumulable avec d'autres l'après-midi.</i></p>	<p>Nbr de pers. : .....</p>	<p>.....  .....  .....</p>
<p><b>Vol en parapente en tandem (30 mn) * / **</b>  <i>Supplément 90 € TTC / personne</i></p>	<p>Nbr de pers. : .....</p>	<p>.....  .....  .....</p>
<p><b>Tour de la vallée de Courchevel/Méribel en avion (30 mn) * / **</b>  <i>Supplément 70 € TTC / personne</i></p>	<p>Nbr de pers. : .....</p>	<p>.....  .....  .....</p>
<p><b>Soins massage</b>  <i>Au spa de l'hôtel New Solarium</i>  <i>Supplément de 55 € pour 25 mn et 90 € les 55 mn</i></p>	<p>Nbr de pers. : .....</p>	<p>.....  .....  .....</p>
<p><b>Dimanche 22 mars 2009 matinée</b></p>		
<p><b>Découverte accompagnée du domaine skiable</b></p>	<p>Nbr de pers. : .....</p>	<p>.....  .....</p>

4<sup>ème</sup> Challenge Neige Nationale  
Ordre des Experts Comptables Rhône Alpes  
Du 20 au 22 mars 2009 – Courchevel

## Tarifs

Résident 3 jours	
<b>Hôtel « Le New Solarium »</b>	
<i>Adulte en chambre double par personne</i> ..... <b>x 765 € TTC</b> (639,63 € HT)	<i>Enfant de moins de 12 ans</i> ..... <b>x 195 € TTC</b> (163,04 € HT)
<i>Adulte en chambre single par personne</i> ..... <b>x 795 € TTC</b> (664,72 € HT)	
<b>Facultatif : Assurance annulation</b> (date limite de souscription le 15 février 2009)	
<i>Tarif adulte / enfant. Voir Dispositions Générales</i> ..... <b>x 25 € TTC par personne</b> <input type="checkbox"/> je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales	
<b>Non résident : 2 jours hors hébergement &amp; soirée (2 forfaits, 2 déjeuners, slalom et activités comprises)</b>	
<i>Adulte</i> ..... <b>x 195 € TTC</b> (163,04 € HT)	<i>Enfant de moins de 12 ans</i> ..... <b>x 150 € TTC</b> (125,42€ HT)
<b>Non résident : soirée du vendredi 20 mars 2009</b>	
<i>Adulte</i> ..... <b>x 70 € TTC</b> (58,53 € HT)	
<b>Non résident : soirée authentique du samedi 21 mars 2009</b>	
<i>Adulte</i> ..... <b>x 120 € TTC</b> (100,33 € HT)	

**Avant d'effectuer votre règlement, pensez à y inclure le montant des activités avec supplément.**

## **Extrait des Dispositions Générales Europ assistance Description des garanties d'assurance - frais d'annulation**

### **a. ce que nous garantissons ?**

Le remboursement des acomptes ou de toute somme conservée par l'organisateur du voyage selon les conditions de vente du voyage (à l'exclusion des frais de dossier), lorsque vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant le départ.

### **b. dans quels cas intervenons-nous ?**

Nous intervenons pour les motifs et circonstances énumérés ci-après, à l'exclusion de tout autre.

#### **• MALADIE GRAVE, ACCIDENT GRAVE OU DÉCÈS**

- de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait ou de la personne vous accompagnant, sous réserve qu'elle figure sur la même facture, - de vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint ou ceux de la personne vous accompagnant, sous réserve qu'elle figure sur la même facture, - de vos frères, sœurs, beaux frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles. Nous n'intervenons que si la maladie ou l'accident vous interdit formellement de quitter votre domicile, nécessite des soins médicaux et vous empêche tout déplacement par vos propres moyens.

#### **• COMPLICATIONS DUES À L'ÉTAT DE GROSSESSE**

qui entraînent la cessation absolue de toute activité professionnelle et sous réserve qu'au moment du départ, la personne ne soit pas enceinte de plus de 6 mois.

#### **• LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE :**

- de vous-même, - de votre conjoint, sous réserve que cette décision ne soit pas connue au moment de la réservation ou de la souscription du contrat.

#### **• DESTRUCTION DES LOCAUX PROFESSIONNELS ET/OU PRIVÉS**

par suite d'incendie, d'explosion, de dégâts d'eau, sous réserve que les dits locaux soient détruits à plus de 50 %.

### **c. ce que nous excluons**

Outre les exclusions figurant au paragraphe « Quelles sont les exclusions générales applicables au contrat ? » du chapitre « GÉNÉRALITÉS »\*, nous ne pouvons intervenir dans les circonstances prévues ci-après qu'elles vous concernent personnellement ou qu'elles concernent une des autres personnes pouvant entraîner la garantie du contrat :

- les maladies antérieures ainsi que les séquelles d'un accident antérieur,
- l'annulation provoquée par une personne hospitalisée au moment de la réservation du voyage ou de la souscription du contrat,
- les maladies nécessitant des traitements psychiques ou psychothérapeutiques y compris les dépressions nerveuses n'ayant pas nécessité une hospitalisation de 5 jours minimum au moment de la date d'annulation du voyage,
- la contre-indication ou l'oubli de vaccination,
- les accidents provoqués par la pratique des sports suivants : bobsleigh, varappe, skeleton, alpinisme, luge de compétition, tous sports aériens, ainsi que ceux résultant d'une participation ou d'un entraînement à des matches ou compétitions,
- en cas de non-présentation, pour quelque cause que ce soit, de documents indispensables au voyage, tels que passeport, visa, titres de transport, carnet de vaccination.

### **d. pour quel montant intervenons-nous ?**

Nous intervenons pour le montant des frais d'annulation encourus au jour de l'événement pouvant engager la garantie, conformément aux conditions générales de vente de l'organisateur du voyage, avec un maximum et une franchise indiqués au Tableau des Montants de Garantie.

### **e. dans quel délai devez-vous nous déclarer le sinistre ?**

Vous devez aviser immédiatement l'agence de voyage ou l'organisateur, et nous aviser dans les 5 jours ouvrés suivant l'événement entraînant la garantie.

Pour cela, vous devez nous adresser la déclaration de sinistre que vous trouverez à la fin de ce document.

Si les obligations précédentes n'étaient pas remplies et que vous annulez le voyage ultérieurement, nous serions en droit de ne rembourser les frais d'annulation qu'à compter de la 1ère manifestation de la maladie ou de l'accident donnant lieu à l'annulation.

### **f. quelles sont vos obligations en cas de sinistre ?**

Votre déclaration doit être accompagnée :

- en cas de maladie ou d'accident, d'un certificat médical précisant l'origine, la nature, la gravité et les conséquences prévisibles de la maladie ou de l'accident, ainsi que la copie de l'arrêt de travail et les photocopies des ordonnances comportant les vignettes des médicaments prescrits ou éventuellement les analyses et examens pratiqués,
- en cas de licenciement économique, copie de la lettre de licenciement et copie du contrat de travail,
- en cas de complications de grossesse, copie de la feuille d'examen prénatal et copie de l'arrêt de travail,
- en cas de décès, d'un certificat et d'une fiche d'État civil,
- dans les autres cas de tout justificatif.

Le certificat médical doit impérativement être joint sous pli fermé à l'attention de notre médecin conseil. À cet effet, vous devez libérer votre médecin du secret médical vis-à-vis du médecin de la Compagnie. Il en est de même pour le médecin qui traite toute autre personne dont la maladie ou l'accident a entraîné la garantie du contrat, sous peine de déchéance de vos droits à indemnisation.

Vous devez également nous transmettre tout renseignement ou documents qui vous seront demandés afin de justifier le motif de votre annulation, et notamment :

- les décomptes de la Sécurité sociale ou de tout autre organisme similaire, relatifs au remboursement des frais de traitement et au paiement des indemnités journalières,
- l'original de la facture d'annulation établie par l'organisateur du voyage,
- le numéro de votre contrat d'assurance,
- le bulletin d'inscription délivré par l'agence de voyage ou l'organisateur,
- en cas d'accident, vous devez en préciser les causes et circonstances et nous fournir les noms et adresses des responsables, et si possible, des témoins.

En outre, vous devez permettre l'accès au médecin contrôleur de la Compagnie. Si vous vous opposez sans motif valable, vous risqueriez de perdre vos droits à la garantie.

### **\*« Quelles sont les exclusions générales applicables au contrat ? » du chapitre « GÉNÉRALITÉS »**

Nous ne pouvons intervenir lorsque vos demandes de garanties ou de prestations sont la conséquence de :

- La guerre civile ou étrangère, d'une émeute ou d'un mouvement populaire,
- la participation volontaire d'une personne assurée à des émeutes ou grèves,
- la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- l'alcoolisme, l'ivresse, l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants non prescrits médicalement,
- tout acte intentionnel pouvant entraîner la garantie du contrat.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales.

Signature